Dictionnaire de données des répertoires nationaux RNCP et RS

Version 1.0 du : 11/06/2020

Table des matières

Code fiche répertoire 3
Nouvelles certifications 3
Certifications antérieures 3
Intitulé de la certification 3
Abrégé 4
Formacode 4
Nomenclature du niveau de qualification 4
Convention collective nationale 5
Nomenclature des spécialités de formation (NSF) 5
Certificateur 6
Numéro de SIRET 6
Organisme(s) préparant à la certification 6
Rôle de l'organisme préparant à la certification 7
Objectifs et contexte de la certification 7
Activités visées 7
Compétences attestées 7
Secteurs d'activités 8
Type d'emploi accessibles 8
Code ROME 8
Références juridiques des réglementations d'activités 9
Validation de la certification ou de l'habilitation 9
Voie d'accès à la certification 10
Cadre de la Nouvelle Calédonie 11
Cadre de la Polynésie française 11
Base légale 12
Statistiques des promotions 12
Date d'échéance d'enregistrement 13
Enregistrement sur demande et enregistrement de droit aux répertoires nationaux 13
Blocs de compétences 14
Fiche active, fiche inactive 14

Code fiche répertoire

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
NUMERO_FICHE	Tous	N° de fiche

Description de l'élément

La structure alphanumérique des codes des fiches pour les répertoires nationaux est normative. Elle découle de l'existence des deux répertoires avec les règles de gestions suivantes :

- Distinction par le préfixe alphabétique RNCP ou RS.
- Reprise de l'identifiant numérique des fiches précédemment enregistrées au RNCP et recensées à l'Inventaire.
- Fiches du RNCP publiées depuis 2019 à partir de 34000.
- Fiches du RS publiées depuis 2019 à partir de 5000.

Nouvelles certifications

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
NOUVELLE_CERTIFICATION	Tous	Nouvelles certifications

Description de l'élément

Code de la fiche et intitulé de la certification remplacée.

Certifications antérieures

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
ANCIENNE_CERTIFICATION	Tous	Certifications antérieures

Description de l'élément

Code de la fiche et intitulé de la certification remplacée.

Intitulé de la certification

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
INTITULE	Tous	Intitulé de la certification

Description de l'élément

Intitulé de la certification défini lors de la décision d'enregistrement.

Abrégé

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
ABREGE	RNCP Droit	[Abrégé] - Intitulé du diplôme

Description de l'élément

L'abrégé est la typologie du diplôme délivré au nom de l'Etat enregistré de droit au RNCP (Exemple : Master, Titre professionnel, Titre d'ingénieur, CAP, Diplôme d'Etat, etc.).

Formacode

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
FORMACODES	Tous	Formacode

Description de l'élément

Terme utilisé pour désigner un descripteur (ou mot-clé) issu du thesaurus Formacode.
(Exemple : le descripteur AVICULTURE 21058 est un Formacode)
Le Formacode v.13 est composé de 14 grands domaines ; 65 champs sémantiques ; 3397 mots-clés.

Source : https://formacode.centre-inffo.fr

Nomenclature du niveau de qualification

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
NOMENCLATURE_EUROPE	RNCP	Nomenclature du niveau de qualification

Description de l'élément

Le cadre national des certifications professionnelles est la nouvelle nomenclature à laquelle l'ensemble des ministères et organismes certificateurs doivent se référer pour déterminer le niveau de qualification des certifications professionnelles enregistrées au RNCP.

Le cadre national des certifications professionnelles définit huit niveaux de qualification, à l'instar du cadre européen des certifications : le niveau 2 est toutefois le premier niveau de maîtrise de compétences relatives à l'exercice d'un métier, le niveau 1 correspondant à la maîtrise de savoirs de base pouvant contribuer à l'exercice d'une activité professionnelle (mais ne concerne pas les certifications professionnelles enregistrées au RNCP).

Le niveau de gradation des compétences et les descripteurs associés à chacun des niveaux de qualification sont précisés dans la grille annexée à l'arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles.

Source : https://beta.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037964787

Convention collective nationale

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
CCN_1 CCN_2 CCN_3	RNCP et RS Demande	CCN 1 CCN 2 CCN 3

Description de l'élément

Pour les CQP uniquement : numéro de la brochure Journal officiel de la convention collective.

Un certificat de qualification professionnelle (CQP) permet de faire reconnaître les compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier. Un CQP est créé et délivré par une ou plusieurs commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) de branche professionnelle.
L'existence juridique du CQP est conditionnée à sa transmission à France compétences.

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/Aide/Utilisation/Conventions-collectives-recherche-simple

Nomenclature des spécialités de formation (NSF)

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
CODES_NSF	Tous	Nomenclature des spécialités de formation (NSF)

Description de l'élément

Code(s) NSF défini lors de l'enregistrement de la certification.

La nomenclature des spécialités de formation (NSF) a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations professionnelles, de tout niveau, et sert à déterminer les domaines de formation. Ces derniers peuvent être disciplinaires (sciences, droit, lettres, etc.), technico-professionnels de la production (agriculture, transformation, construction, etc.), technico-professionnels des services (commerce, santé, communication, etc.). La nomenclature est approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994.

Seuls les codes correspondant à une formation professionnelle, commençant par les chiffres 1, 2 et 3, sont utilisés dans les répertoires nationaux. Au maximum 3 codes NSF peuvent être indiqués. Le code NSF est composé de 3 chiffres (correspondant au groupe de spécialité) et d'une lettre (correspondant à la fonction).

Source : https://beta.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000548566

Certificateur

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
CERTIFICATEURS	Tous	Certificateur(s)

Description de l'élément

Selon l'article L6113-2 du code du travail, les ministères, les commissions paritaires nationales de l'emploi de branches professionnelles, les organismes et les instances à l'origine de l'enregistrement d'une ou plusieurs certifications professionnelles enregistrées dans le répertoire national des certifications professionnelles ou d'une ou plusieurs certifications ou habilitations enregistrées dans le répertoire spécifique mentionné à l'article L. 6113-6 sont dénommés ministères et organismes certificateurs.

Le certificateur est l'organisme qui délivre une certification dont il est responsable. Il décide du référentiel d'activité et de compétences et de leurs modalités d'évaluation. Le certificateur est le propriétaire de la certification. Une certification peut avoir plusieurs certificateurs.

Numéro de SIRET

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
SIRET_CERTIFICATEUR SIRET_PARTENAIRE	Tous	Numéro de SIRET

Description de l'élément

Le numéro SIRET est un identifiant d'établissement. Cet identifiant numérique de 14 chiffres est articulé en deux parties : la première est le numéro SIREN de l'unité légale à laquelle appartient l'unité SIRET ; la seconde, habituellement appelée NIC (Numéro Interne de Classement), se compose d'un numéro d'ordre à quatre chiffres, attribué à l'établissement et d'un chiffre de contrôle, qui permet de vérifier la validité de l'ensemble du numéro SIRET.

Organisme(s) préparant à la certification

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
PARTENAIRES	Tous	Organisme(s) préparant à la certification

Description de l'élément

Répertoires sur demande et RS de droit : Un partenaire est un organisme qui signe une convention avec le ou les certificateurs. Le partenaire prépare à la certification et/ou organise les sessions d'évaluation mais ne peut pas la délivrer.
Le partenaire, dans le cadre d'une habilitation à former, n'est pas un intervenant occasionnel de la formation mais l'organisme qui porte la responsabilité de l'action de formation.

RNCP de droit : L'organisme prépare à la certification mais ne peut pas la délivrer et/ou organise les sessions d'évaluation.

Rôle de l’organisme préparant à la certification

Balise	Répertoire	Intitulé public de l’élément
HABILITATION_PARTENAIRE	Tous	Rôle

Description de l’élément

Dans le cadre de la convention signée avec le certificateur, un organisme préparant à la certification peut avoir un des rôles suivants : habilitation pour former ; habilitation pour organiser l'évaluation ; habilitation pour former et organiser l'évaluation.

Objectifs et contexte de la certification

Balise	Répertoire	Intitulé public de l’élément
OBJECTIFS_CONTEXTE	Tous	Objectifs et contexte de la certification

Description de l’élément

Champ "Objectifs et contexte de la certification" du résumé de la certification professionnelle.

Activités visées

Balise	Répertoire	Intitulé public de l’élément
ACTIVITES_VISEES	RNCP	Activités visées

Description de l’élément

Champ "Activités visées" du résumé du référentiel d’activités de la certification professionnelle.

Compétences attestées

Balise	Répertoire	Intitulé public de l’élément
CAPACITES_ATTESTEES	Tous	Compétences attestées

Description de l’élément

Champ "Compétences attestées" du résumé du référentiel de compétences de la certification professionnelle, de l’habilitation ou de la certification.

Secteurs d'activités

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
SECTEURS_ACTIVITE	RNCP	Secteurs d'activités

Description de l'élément

Champ "Secteur d'activité" du panneau "Secteur d'activité et type d'emploi"

Type d'emploi accessibles

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
TYPE_EMPLOIS_ACCESSIBLES	RNCP	Type d'emploi accessibles

Description de l'élément

Champ " Type d'emploi accessibles » du panneau "Secteur d'activité et type d'emploi"

Code ROME

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
CODES_ROME	RNCP	Code ROME

Description de l'élément

Le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) est un répertoire établi par Pôle emploi. Le code ROME est composé d'une lettre et quatre chiffres. Il est organisé autour d'une arborescence à trois niveaux : 14 grands domaines ; 110 domaines professionnels ; 532 fiches métiers, regroupant près de 11 000 appellations.

Source : http://www.pole-emploi.org/opendata/repertoire-operationnel-des-meti.html?type=article

Références juridiques des réglementations d'activités

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
REGLEMENTATIONS_ACTIVITES	RNCP	Références juridiques des réglementations d'activités

Description de l'élément

Réglementations particulières pour exercer les activités visées par la certification. Ce champ peut également préciser si une habilitation est intégrée au titre. Exemple : pour exercer son activité, l'agent cynophile de sécurité doit être titulaire de la qualification ERP1 (établissement recevant du public), de l'attestation de formation aux premiers secours et du SSIAP1 (Service de sécurité incendie et assistance à personnes).

Validation de la certification ou de l'habilitation

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
NIVEAU_MAITRISE_COMPETENCES	Répertoire spécifique	Le cas échéant, niveau de maîtrise des compétences
DUREE_VALIDITE		Le cas échéant, durée de validité en années
MODALITES_RENOUVELLEMENT		Si durée limitée, modalités de renouvellement
VALIDATION_PARTIELLE		Possibilité de validation partielle
VALIDATION_PARTIELLE_PERIMETRE		Périmètre de la validation partielle

Description de l'élément

Uniquement pour le RS, le panneau « Validation de la certification ou de l'habilitation » indique :

- Le niveau de maîtrise des compétences pour certaine certification (exemple : les certifications de langue selon le Cadre européen commun de référence pour les langues).
- La durée de validité en années, éventuellement.
- Les modalités de renouvellement si la certification a une durée de validité.
- Le cas échéant, la possibilité de validation partielle. Depuis le 1er janvier 2019, ce cas de figure est particulièrement exceptionnel et doit s'appuyer sur un texte de niveau réglementaire (RS NUMERO_FICHE >5000
- Le périmètre de la validation partielle si elle existe.

Voie d'accès à la certification

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
SI_JURY_FI	Tous	Voie d'accès à la certification : Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant
JURY_FI	Tous	Compositions des jurys
SI_JURY_CA	RNCP	Voie d'accès à la certification : En contrat d'apprentissage
JURY_CA	RNCP	Composition des jurys
SI_JURY_FC	Tous	Voie d'accès à la certification : après un parcours de formation continue
JURY_FC	Tous	Composition des jurys
SI_JURY_CQ	Tous	Voie d'accès à la certification : En contrat de professionnalisation
JURY_CQ	Tous	Composition des jurys
SI_JURY_CL	Tous	Voie d'accès à la certification : Par candidature individuelle
JURY_CL	Tous	Composition des jurys
SI_JURY_VAE	Tous	Voie d'accès à la certification : Par expérience
JURY_VAE	Tous	Composition des jurys

Description de l'élément

Le panneau « Voie d'accès » indique les différentes voies d'accès possibles à la certification :

- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant.
- En contrat d'apprentissage (pour le RNCP uniquement) ;
- Après un parcours de formation continue.
- En contrat de professionnalisation.
- Par candidature individuelle.
- Par expérience.
- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant.

Cadre de la Nouvelle Calédonie

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
ACCESSIBLE_NOUVELLE_CALEDONIE	RNCP	Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie

Description de l'élément

Cette collectivité française qui dispose d'une autonomie sur la politique de formation professionnelle peut reconnaitre une certification enregistrée au RNCP dans son propre répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC).

Source : https://rcpnc.gouv.nc

Cadre de la Polynésie française

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
ACCESSIBLE_POLYNESIE_FRANCAISE	RNCP	Inscrite au cadre de la Polynésie française

Description de l'élément

Cette collectivité française qui dispose d'une autonomie sur la politique de formation professionnelle peut reconnaitre une certification enregistrée au RNCP dans son propre répertoire de la certification professionnelle.

Base légale

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
PUBLICATIONS_DECRET_GENERAL	Tous	Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :
PUBLICATION_DECRET_CREATION	Tous	Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation…) :
PUBLICATION_DECRET_AUTRES	Tous	Référence autres (passerelles...) :
DATE_PREMIER_JO	Tous	Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :
DATE_DERNIER_JO	Tous	Date du dernier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :

Description de l'élément

Base légale de l'enregistrement sur demande :

Selon l'article R. 6113-12 du code du travail « Le directeur général de France compétences prononce, par décision publiée au Journal officiel de la République française et mise en ligne sur le site internet de France compétences, l'enregistrement des certifications professionnelles dans le répertoire national des certifications professionnelles au titre de la procédure prévue au II de l'article L. 6113-5 et l'enregistrement des certifications et habilitations dans le répertoire spécifique au titre de la procédure prévue à l'article L. 6113-6. »

Statistiques des promotions

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
ANNEE NOMBRE_CERTIFIES NOMBRE_CERTIFIES_VAE TAUX_INSERTION_GLOBAL_6MOIS TAUX_INSERTION_METIER_6MOIS TAUX_INSERTION_METIER_2ANS	RNCP	Statistiques

Description de l'élément

Promotion : ensemble de candidats ayant obtenu la certification durant une période de référence, a minima annuelle.

Les statistiques des promotions sont obligatoirement renseignées depuis 2019 (valeur numérique du code RNCP > 34000) pour les certifications enregistrées sur demande. Ces données annuelles sont examinées lors de l'enregistrement de la certification.

Les informations suivantes sont disponibles par année d'obtention de la certification : Nombre de certifiés ; Nombre de certifiés à la suite d'un parcours VAE ; Taux d'insertion global à 6 mois (en

%) ; Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %) ; Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %) [optionnel].

Date d'échéance d'enregistrement

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
DATE_FIN_ENREGISTREMENT	Tous	Date d'échéance d'enregistrement

Description de l'élément

Lorsque la date d'échéance d'enregistrement de la certification est dépassée. La fiche passe automatiquement au statut Inactive à J+1 de la date d'échéance de l'enregistrement J.

L'accès à la certification n'est plus possible mais peut continuer à être délivrée pour les parcours en cours (formation ou VAE) ou pour la signature d'un contrat d'apprentissage suite à un nouveau contrat consécutif à une rupture du contrat.

Enregistrement sur demande et enregistrement de droit aux répertoires nationaux

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
TYPE_ENREGISTREMENT	Tous	Le type d'enregistrement : Demande / Droit n'est pas précisé dans les fiches.

Description de l'élément

- Enregistrement sur demande au RNCP : Sont enregistrés par France compétences, pour une durée maximale de cinq ans, au répertoire national des certifications professionnelles, sur demande des ministères et organismes certificateurs les ayant créés et après avis conforme de la commission de France compétences en charge de la certification professionnelle, les diplômes et titres à finalité professionnelle ne relevant pas du I et les certificats de qualification professionnelle.

- Enregistrement sur demande au RS : Sont enregistrées pour une durée maximale de cinq ans, dans un répertoire spécifique établi par France compétences, sur demande des ministères et organismes certificateurs les ayant créées et après avis conforme de la commission de France compétences en charge de la certification professionnelle, les certifications et habilitations correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles.

- Enregistrement de droit au RNCP : Les diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat sont enregistrés au RNCP par France compétences, pour une durée de cinq ans.

- Enregistrement de droit au RS : Les certifications et habilitations établies par l'Etat requises pour l'exercice d'une profession ou une activité sur le territoire national en application d'une norme internationale ou d'une disposition législative ou réglementaire sont enregistrées de droit dans le répertoire spécifique.

Blocs de compétences

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
BLOCS_COMPETENCES	RNCP	Blocs de compétences
CODE	RNCP	N° du bloc
LIBELLE	RNCP	Intitulé du bloc
LISTE_COMPETENCES	RNCP	Liste de compétences
MODALITES_EVALUATION	RNCP	Modalités d'évaluation

Description de l'élément

Les blocs de compétences sont présents uniquement dans le RNCP.

Selon l'article L. 6113-1 du code du travail, les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées.

Les blocs de compétences sont, sauf exception, obligatoirement présents dans les certifications enregistrées au RNCP (code de fiche > 34000).

La structure alphanumérique du code d'un bloc de compétences est normative. Le code d'un est constitué de celui de la fiche, du sigle BC et du numéro d'ordre du bloc dans la fiche : RNCPnnnnnnBCnn

Un bloc de compétences est constitué des éléments suivants :

- Identification de la partie (activité) de la certification.
- Liste des compétences du bloc.
- Modalités d'évaluation du bloc.

Fiche active, fiche inactive

Balise	Répertoire	Intitulé public de l'élément
ACTIF	Tous	Active / Inactive

Description de l'élément

- Une fiche est Active lorsque l'enregistrement de la certification en en cours. L'accès à la certification est possible.

- Une fiche est Inactive lorsque la date d'échéance d'enregistrement de la certification est dépassée. La fiche passe automatiquement au statut Inactive à J+1 de la date d'échéance de l'enregistrement J. L'accès à la certification n'est plus possible.